

Hiver 2011/2012

VILLAGES VACANCES

offrez-vous une parenthèse !

Crédits photo : Janjak Statkus, D.R. - Exécution : Pellicam - Impression : Grenier - août 2011

INFO
services
39 94
cg94.fr

Coût d'un appel local
depuis un poste fixe

Conseil général du Val-de-Marne
Service Mobilité et Villages Vacances
Direction de la Communication

**VAL de
MARNE**
Conseil général



Christian Favier
Président du Conseil général

QUE LA MONTAGNE EST BELLE !

Les villages vacances du Conseil général, de Jean-Franco en Tarentaise et de Guébriant au pays du Mont-Blanc, accueillent chaque année des milliers de Val-de-Marnais au cœur des Alpes pour un dépaysement total et la découverte des plaisirs de la montagne en hiver.

Avec un personnel accueillant et compétent, des équipements modernes, des tarifs adaptés, le Conseil général entend poursuivre sa politique de promotion du droit aux vacances pour tous.

En cette année de célébration du 40^e anniversaire de nos villages de vacances et des 75 ans des congés payés, ce droit nous apparaît plus nécessaire que jamais.

Je vous souhaite un excellent séjour.

Savoie, altitude 1 650 m
Village de vacances
Jean-Franco
73210 Longefoy

COMMENT S'Y RENDRE ?

> En train
Gare d'Aime / La Plagne
Car ou taxi (frais à votre charge), selon l'heure de votre arrivée. **Consultation des horaires et réservation des navettes : (vente en ligne) www.mobisavoie.fr ou N° indigo : 0820 205 330.**

> En voiture
A6 jusqu'à Lyon - A43 direction Chambéry et sortie à Albertville - N90 jusqu'à Aime, puis direction La Plagne - A 1 km de Aime, la RD88 à droite vers Longefoy / Montalbert, direction Les centres de vacances, puis Montalbert 1 600. Attention à la programmation de vos GPS : évitez de passer par Notre Dame du Pré et passez par Aime.

JEAN-FRANCO

Le village de vacances

Village de vacances Jean-Franco
Tél. : 04 79 55 72 00
Fax : 04 79 55 56 66
www.cg94.fr



Saison hiver 2011 / 2012

Ouverture : du dimanche 18 décembre 2011 au samedi 28 avril 2012

Le village de vacances Jean-Franco est « niché » à flanc de montagne, en pleine nature, sur le domaine de La Plagne, face à la chaîne de la Lauzière. Convivial et fonctionnel, il est situé sur les hauteurs de Montalbert 1600 et bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel.

Le plus grand domaine skiable français est accessible, skis aux pieds, depuis le village de vacances ; le ski alpin, pratiqué individuellement ou en famille, est l'activité dominante l'hiver. Les amateurs de snowboard et snowblade y éprouveront également de grandes émotions. Les balades en raquettes à neige, entre forêts brillantes de givre et chalets aux toits de lauzes enneigés, apportent apaisement et sensations nouvelles. Le village de vacances Jean Franco est une base de départ idéale pour des explorations de toutes sortes et de belles évasions sportives.

Les atouts de Jean-Franco

* Un accès au domaine skiable de la Plagne

Individuellement, en famille ou en groupe, 105 remontées mécaniques, 225 km de pistes entre 1 250 m et 3 250 m sont à votre portée, skis aux pieds (sous réserve de l'enneigement).

* Des prestataires sur place

Le loueur de ski et un moniteur de l'ESF assurent des permanences tous les jours au sein du village de vacances.

* Des remontées mécaniques à des tarifs préférentiels

Le Conseil général du Val-de-Marne finance 20 % du tarif public des forfaits de remontées mécaniques (en vente au village de vacances également).

* Un accompagnement des enfants (3^e étoile incluse)

jusqu'aux cours de ski encadrés par l'École du ski français.

* Des spectacles

pendant les vacances scolaires de la zone C.

Services

À votre arrivée

Votre chambre est disponible à partir de 18h. Prévoyez votre trajet en fonction de cet horaire. Un accueil est assuré jusqu'à 21 h.

Hébergement

Le village a une capacité d'accueil de 300 personnes. Des chambres de 2, 4, 6 ou 8 lits sont proposées, selon la composition de votre famille ou de votre groupe. Toutes sont équipées de douche, lavabo et WC. Le linge de toilette n'est pas fourni. Les animaux ne sont pas admis.

Restauration

Le séjour est en pension complète, le chef vous propose une cuisine traditionnelle et familiale dans laquelle il vous offre un buffet d'entrées, deux plats au choix, dont un poisson. Chacun peut donc satisfaire ses goûts et ses habitudes alimentaires, aucun plat de substitution ne sera servi. La cuisine savoyarde est à l'honneur au moins une fois par semaine ! Pique-niques possibles dès le dimanche (réservation la veille avant 18h30).

Le bar

Espace de convivialité, et d'animation ouvert tous les jours.

Clubs enfants et jeunes

Six clubs, encadrés par des professionnels, accueillent les enfants de 3 mois à 11 ans et les jeunes de 12 à 17 ans uniquement pendant les vacances scolaires de la zone C. Hors vacances scolaires de la zone C, les enfants sont accueillis dans les clubs jusqu'à 5 ans. Les clubs de la petite enfance sont agréés PMI.

Spécial bébés

Lits, micro-ondes (en salle à manger), chauffe-biberons, poubelles à couches sont à votre disposition.

Téléphone

Dans les chambres, le téléphone est disponible sur demande uniquement. Trois publiphones à carte sont situés dans le bâtiment central.

Lingerie

Du lundi au vendredi. Une participation de 5 € par lessive est demandée (du lavage à la dépose dans la chambre).

Prêt de matériel

Vous pouvez emprunter du matériel de montagne et de loisirs selon les disponibilités.

Boutique

Une boutique est à votre disposition à l'accueil pour l'achat de produits de dépannage et le courrier.

À votre départ

Nous vous remercions de bien vouloir libérer la chambre pour 10 h et de remettre la clé à l'accueil. Votre déjeuner est assuré.



ACTIVITÉS, LOISIRS ET ANIMATIONS

JEAN-FRANCO



«FLASH CLUBS ENFANTS» :

- > Merci de vous munir du carnet de santé de votre enfant et de vérifier que les vaccins obligatoires sont à jour. **Aucun enfant ne sera pris en charge par les clubs sans ce justificatif.**
- > Pour des raisons de sécurité, nous sommes contraints de limiter l'accès des clubs à un nombre défini d'enfants et de jeunes.

CET HIVER, DANS LES ENVIRONS DU VILLAGE VACANCES DE JEAN-FRANCO

Avec la complicité de la station, vous bénéficiez de nombreuses occasions de vous distraire, de vous cultiver, de vous détendre durant tout votre séjour, à la rencontre du pays savoyard. Nos hôtesse vous en tiennent informés, nos animateurs vous proposent d'y participer.

Chiens de traîneaux
Bobsleigh
Patinoire

Vous pouvez également consulter le site www.montalbert.com



Téléchargez votre demande de séjour en ligne sur www.cg94.fr !



ACTIVITÉS GRATUITES

Sports au village

Ping-pong, baby-foot, billard américain ou français

Culture et détente

Bibliothèque-ludothèque, animations familiales en pré-soirée et soirée, spectacles, salle informatique réservée aux adultes, salle d'éveil pour les petits, salon de télévision. **Nouveau : animations multimédia au Salon bleu.**

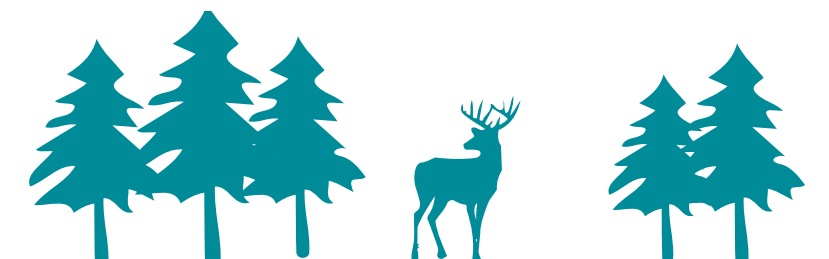
ACTIVITÉS PAYANTES (gratuites pour les moins de 12 ans)

Un programme d'excursions en car, à la découverte de la vallée, de son histoire et de ses curiosités est proposé uniquement **pendant les vacances scolaires de la zone C**. Des randonnées en raquettes à neige, organisées dès le dimanche, vous conduiront sur les traces d'animaux et dans un univers immaculé, loin des remontées mécaniques. Un soir par semaine, l'accompagnateur vous entrainera, dans la magie de son flambeau, découvrir le scintillement de la neige au clair de lune (sous réserve d'enneigement).

TARIFS DES ACTIVITÉS

	T1, T2	T3, T4	T5, T6, T7 HVDM
À la 1/2 journée > Randonnées raquettes à neige	1,5 €	2,5 €	4 €
À la journée > Randonnées raquettes à neige	2,5 €	5,5 €	8 €
> Excursions 1/2 journée (gratuit pour les moins de 12 ans)	1,5 €	2,5 €	4 €
> Excursions journée (gratuit pour les moins de 12 ans)	2,5 €	5,5 €	8 €
> Activités proposées par les clubs*	gratuit	gratuit	gratuit
> Mur d'escalade et randonnée de découverte des environs	gratuit	gratuit	gratuit

* Les activités sont gratuites dans le cadre des clubs, mais en cas d'inscription à une activité et de non-participation, 1 euro symbolique sera demandé à la famille.



Haute-Savoie, altitude 1 309 m
2030, Route de Plaine Joux
Plateau d'Assy
74190 Passy

COMMENT S'Y RENDRE ?

> En train

Gare de Saint-Gervais-Les-Bains/Le Fayet (située à 15 km du village).
Navette régulière payante, à réserver sur www.sat-montblanc.com ou au n° 04 50 78 05 33

> En voiture

A6 direction Mâcon, puis A40 direction Annemasse/Genève- Autoroute blanche vers Chamonix, sortie Passy/Le Fayet. Suivre la direction Passy puis Plateau d'Assy (RD43), et direction de Plaine Joux / Le Lac vert jusqu'à l'indication de Guébriant.

GUÉBRIANT

Le village de vacances

Directrice du village
Audrey Houdayer
Tél. : 04 50 47 68 00
Fax : 04 50 93 82 89
www.cg94.fr



Saison hiver 2011 / 2012

Ouverture : du dimanche 18 décembre 2011 au 17 mars 2012.
Et pour les vacances de printemps du 14 au 28 avril 2012.

Au cœur du pays du Mont-Blanc, situé sur un coteau plein sud, le village de vacances Guébriant vous offre la possibilité de découvrir les joies de l'hiver à la montagne : randonnées en raquettes, mais aussi détente, ateliers de loisirs créatifs, bibliothèque-ludothèque... Magnifié par la vue hypnotique sur le Mont-Blanc, un sentiment de bien-être règne dans tout le village. Celui-ci a été rénové pour vous accueillir dans des conditions idéales de confort.

À quelques minutes du village, la station de Plaine Joux est idéale pour découvrir les joies de la glisse en famille : ski alpin, ski de fond, surf, luge.

Les adeptes de la remise en forme et de la montagne seront ici comblés d'air pur et de plénitude. Les amoureux de l'art pourront admirer les chefs-d'œuvre des plus grands artistes du XX^e siècle à l'église du Plateau d'Assy : Matisse, Chagall, Braque, Rouault... L'équipe du village sera heureuse de vous accueillir chaleureusement et vous fera partager sa passion de la région.

Les atouts de Guébriant

❖ Un site exceptionnel

Un panorama unique sur la chaîne du Mont-Blanc est à découvrir, notamment de la terrasse du 5^e étage, équipée d'une table d'orientation. Non loin s'étend la vallée de Chamonix, capitale mondiale de l'alpinisme.

❖ Une diversité d'activités dans un cadre naturel préservé

La station de ski de Plaine Joux (1 320 à 1 750 m d'altitude) est située à quelques minutes du village. Cette station pleine de charme vous permettra de découvrir les joies de la glisse en famille (6 remontées mécaniques, 8 km de pistes de ski de fond, 12 km de pistes de ski alpin).



Services

Téléphone

Dans les chambres, le téléphone est disponible sur demande uniquement. Deux publiphones à carte sont situés dans le bâtiment central.

Lingerie

Plusieurs machines à laver et sèche-linges sont réparés dans l'ensemble des bâtiments (jetons et lessive en vente à l'accueil).

Boutique

Une boutique est à votre disposition à l'accueil pour vos produits de première nécessité.

Prêt de matériel

(sur présentation du passeport caution)

Vous pouvez emprunter du matériel de montagne et de loisirs (selon disponibilité).

Spécial bébés

Pour faciliter le quotidien des parents, un matériel adapté vous est proposé.

Clubs enfants et jeunes

Six clubs (3 mois/2 ans, 3/5 ans, 6/8 ans, 9/11 ans, 12/14 ans, 15/17 ans), encadrés par des professionnels, accueillent les enfants et les jeunes. Les clubs 6/17 ans sont ouverts uniquement pendant les vacances scolaires de la zone C. Les clubs de la petite enfance (moins de six ans) sont agréés PMI. **Carnet de santé à jour des vaccinations obligatoires pour l'inscription dans tous les clubs enfants-jeunes.**

Restauration

Le séjour est en pension complète, le chef vous propose une cuisine traditionnelle et familiale dans laquelle il vous offre un buffet d'entrées, deux plats au choix dont un poisson. Chacun peut donc satisfaire ses goûts et ses habitudes alimentaires, aucun plat de substitution ne sera servi. Pour les bébés, le restaurant propose une sélection de plats et de petits pots. Pour les pique-niques, réservation la veille avant 18h.

Hébergement

Des chambres de 2, 4, 6 ou 8 lits sont proposées. Un appartement de 3 chambres est réservé aux personnes handicapées. **Le linge de toilette n'est pas fourni. Les animaux ne sont pas admis.**

À votre arrivée

Votre chambre est disponible à partir de 18 h. Prévoyez votre trajet en fonction de cet horaire. Un accueil est assuré jusqu'à 21 h.

À votre départ

Un rendez-vous sera pris pour l'état des lieux. Nous vous remercions de bien vouloir libérer la chambre pour 10h. Votre déjeuner est assuré.



«FLASH CLUBS ENFANTS» :

- > Merci de vous munir du carnet de santé de votre enfant et de vérifier que les vaccins obligatoires sont à jour. **Aucun enfant ne sera pris en charge par les clubs sans ce justificatif.**
- > Pour des raisons de sécurité, nous sommes contraints de limiter l'accès des clubs à un nombre défini d'enfants et de jeunes.



Téléchargez votre demande de séjour en ligne sur www.cg94.fr !



ACTIVITÉS GRATUITES

Sports au village

Cours de gym, ping-pong, salle de gym avec équipement de musculation et fitness accessible en présence d'un brevet d'État. À la station de ski de Plaine Joux, les pistes de ski de fond sont en accès libre sans paiement de la redevance.

Culture et détente

Billard français, fléchettes, baby-foot, une bibliothèque-ludothèque, un salon de télévision (chaînes du service public uniquement), ateliers d'activités manuelles, animation d'intérieur, spectacles, animations et soirées festives.

ACTIVITÉS PAYANTES

Un programme varié d'excursions.

Des sorties à raquettes vous permettront une évasion totale dans l'univers blanc et feutré du milieu hivernal, sur la trace de la grande faune, à l'écoute de la montagne endormie. Conviviales et ludiques, elles vous séduiront par leur caractère naturel et authentique.

À la station de ski de Plaine Joux :

- Location de skis de piste, fond, snowboards, luges (des tarifs préférentiels sont possibles avec notre partenaire, réservation possible de votre matériel par Internet).
- Baptême de parapente chez notre partenaire, à tarifs préférentiels.
- Cours de ski alpin, fond et snowboard à l'ESF (réservation possible et conseillée sur Internet).
- Achat de forfaits de durées variées aux caisses des remontées.

TARIFS DES ACTIVITÉS

	T1, T2	T3, T4	T5, T6, T7 HVDM
À la 1/2 journée > Randonnées raquettes à neige	1,5 €	2,5 €	4 €
À la journée > Randonnées raquettes à neige	2,5 €	5,5 €	8 €
> Excursions 1/2 journée (gratuit pour les moins de 12 ans)	1,5 €	2,5 €	4 €
> Excursions journée (gratuit pour les moins de 12 ans)	2,5 €	5,5 €	8 €
> Activités proposées par les clubs*	gratuit	gratuit	gratuit
> Mur d'escalade et randonnée de découverte des environs	gratuit	gratuit	gratuit

* Les activités sont gratuites dans le cadre des clubs, mais en cas d'inscription à une activité et de non-participation, 1 euro symbolique sera demandé à la famille.

MODALITÉS, PÉRIODES, TARIFS ET RÉSERVATIONS

Téléchargez votre demande de séjour en ligne sur www.cg94.fr !

Qu'allez-vous payer ?

	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON
--	--------------	----------------

FAMILLES VAL-DE-MARNAISES (par jour et par personne)

Tarif	Quotient familial	Adulte	- 12 ans	- 6 ans	Adulte	- 12 ans	- 6 ans
1	0 à 613 €	32,45 €	25,95 €	16,20 €	27,90 €	22,30 €	13,95 €
2	614 à 797 €	33,75 €	27,00 €	16,90 €	29,00 €	23,20 €	14,50 €
3	798 à 938 €	34,80 €	27,85 €	17,40 €	30,25 €	24,20 €	15,10 €
4	939 à 1081 €	39,55 €	31,60 €	19,75 €	33,75 €	27,00 €	16,90 €
5	1082 à 1293 €	45,35 €	36,25 €	22,65 €	39,55 €	31,60 €	19,75 €
6	1294 à 1592 €	54,60 €	43,70 €	27,30 €	46,40 €	37,15 €	23,20 €
7	> 1593 €	60,35 €	48,25 €	30,15 €	52,20 €	41,80 €	26,10 €

GROUPES VAL-DE-MARNAIS (par jour et par personne)

	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON
Scolaires et jeunes sans activité professionnelle	27,90 €	27,90 €
Collèges	10,75 €	10,75 €
Adultes et retraités (T4)	39,55 €	33,75 €
Participants séminaires et stages (T7)	60,35 €	52,20 €

FAMILLES ET GROUPES NON VAL-DE-MARNAIS (par jour et par personne)

	HAUTE SAISON			MOYENNE SAISON		
	Adulte	- 12 ans	- 6 ans	Adulte	- 12 ans	- 6 ans
Familles	72,45 €	58,00 €	36,25 €	62,75 €	50,20 €	31,35 €
Groupes	72,45 €			62,75 €		

- > Réduction de 10% aux agents départementaux et à leur conjoint (avis d'imposition des conjoints à la même adresse).
- > Gratuité aux enfants de moins de trois mois.
- > Tarif 1 (moyenne saison) pour les Val-de-Marnais de 18 à 25 ans non salariés effectuant des séjours à titre individuel.

Ouverture des villages

Attention : à titre exceptionnel durant les vacances de Noël/Jour de l'an, les jours d'arrivée et de départ auront lieu le dimanche.

Village Jean-Franco : du dimanche 18 décembre 2011 au samedi 28 avril 2012

Village Guébriant : du dimanche 18 décembre 2011 au samedi 17 mars 2012 et du samedi 14 avril au samedi 28 avril 2012

Les deux villages accueilleront exclusivement des groupes : du 4 au 28 janvier 2012 à Jean-Franco, du 4 janvier au 4 février 2012 à Guébriant

Choisissez votre date :

JEAN-FRANCO : du 4 au 28 janvier 2012, le village accueillera uniquement des groupes.
Du 28 janvier au 18 février et du 3 mars au 14 avril 2012, le village accueillera des groupes et des familles.

GUÉBRIANT : du 4 janvier au 4 février 2012, le village accueillera uniquement des groupes. Du 4 février au 18 février et du 3 mars au 17 mars 2012, le village accueillera des groupes et des familles. Fermeture du 17 mars au 14 avril 2012.

Décembre 2011

J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
fermé																	Jean Franco													
fermé																	Guébriant													

Janvier 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Jean Franco																	Guébriant													

Février 2012

Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Jean Franco																	Guébriant					Guébriant						

Mars 2012

J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Jean Franco																	Guébriant					fermeture Guébriant								

Avril 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Jean Franco																	Jean Franco					Fermeture des villages							
fermeture Guébriant																	Guébriant												

Tarif haute saison

Tarif moyenne saison

Vacances scolaires de la région parisienne - Zone C

S : jours d'arrivée et de départ

Comment réserver ?

Aucune réservation n'est prise par téléphone.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande de réservation sur le site Internet du Conseil général du Val-de-Marne www.cg94.fr, rubrique « tourisme vacances ». Vous pouvez aussi remplir soigneusement le formulaire de réservation encarté dans cette brochure (une demande par foyer fiscal). Ensuite, vous l'adressez ou le déposez au :

Conseil général du Val-de-Marne
Service Mobilité et Villages Vacances
121, avenue du Général-de-Gaulle
Immeuble Échat - 94054 Créteil
Du lundi au vendredi, de 9h15 à 16h45
Fermé le 1^{er} jeudi **matin** de chaque mois

N'oubliez pas de joindre à votre demande une photocopie de votre avis d'imposition 2011 (sur les revenus 2010).

L'équipe du service Mobilité et Villages Vacances du Conseil général du Val-de-Marne est là pour vous accueillir, vous aider à préparer votre séjour, vous fournir des renseignements, vous informer sur les forfaits VACAF, chèques vacances, ...

Choisissez bien les dates de votre séjour. Des règles ont été établies pour permettre à de très nombreux Val-de-Marnais de séjourner dans les villages. Les familles val-de-marnaises avec enfant(s) de plus de six ans scolarisés, qui ne sont jamais parties dans les villages, sont prioritaires pendant les vacances scolaires de la région parisienne (zone C). Une réponse vous parviendra dans un délai de trois semaines à dater de la réception de votre demande.

MODALITÉS, PÉRIODES, TARIFS ET RÉSERVATIONS

Téléchargez votre demande de séjour en ligne sur www.cg94.fr !

Calculer votre quotient familial

Pour connaître le tarif de votre réservation, calculez votre quotient familial. Il s'agit d'un mode de calcul qui permet de tenir compte de la situation et des charges de famille pour déterminer le montant de votre participation. Il favorise l'accès de tous les Val-de-Marnais à la réservation de séjours. Il est actualisé régulièrement.

1. Relevez sur votre **avis d'imposition 2011 (sur les revenus 2010)** le revenu net imposable de l'année et divisez-le par 12 pour obtenir le revenu mensuel. Exemple : 18 000 € divisés par 12 = 1 500 €
2. Calculez le nombre de parts de votre famille : une personne compte pour une part, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un enfant. Une part supplémentaire est attribuée aux personnes qui vivent seules et aux familles monoparentales.

3. Divisez maintenant le revenu mensuel [1] par le nombre de parts [2].
Exemple : un couple avec 2 enfants = 1 500 € divisés par 4 = 375 €.
4. Relevez dans le tableau de la p. 12 à quoi correspond le quotient familial que vous avez ainsi calculé. Dans notre exemple, le quotient familial 375 € est classé tarif 1.

Attention : si vous êtes un couple avec deux avis d'imposition, vous devez additionner vos revenus.

Les aides aux vacances familiales ou sociales

Depuis janvier 2008, le Conseil général du Val-de-Marne est un organisme labellisé VACAF. Les bons de vacances nominatifs pour chaque enfant ont été remplacés par un forfait d'aide aux vacances familiales. Ce nouveau système favorise les vacances en famille.

En conséquence, tout enfant non accompagné d'au moins un de ses parents allocataires ne pourra bénéficier de ce forfait (même si l'un de ses parents est bénéficiaire de VACAF). Ce dernier correspond à un pourcentage du montant du séjour à la charge de la famille, avec un montant plafonné variable selon le quotient familial de la famille.

Les aides aux vacances familiales ou sociales (AVF ou AVS) ne peuvent être considérées comme un acompte. Il est impératif que l'allocataire qui souhaite bénéficier de l'AVF pour son séjour dans un des villages départementaux transmette au service Mobilité et Villages Vacances, la notification originale de la CAF avant le paiement du solde dudit séjour. Aucun forfait ne pourra être imputé sur une réservation soldée.

Prévoir son budget

Au prix du séjour, il faudra ajouter celui du voyage (voiture ou train + car ou taxi), la taxe de séjour, une participation aux frais de certaines activités et déplacements organisés par les villages. Si vous souhaitez pratiquer certains sports proposés par des prestataires extérieurs aux villages, leur coût sera à votre charge.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Tél. : 3994
Email : secteur.village@cg94.fr
Aucune réservation n'est prise par téléphone.

CONDITIONS GÉNÉRALES - VILLAGES VACANCES

Le Conseil général du Val-de-Marne gère les villages de vacances **Guébriant** et **Jean-Franco**. Ces villages sont ouverts à tous les Val-de-Marnais. Les familles ayant des enfants de plus de six ans scolarisés sont accueillies en priorité pendant les vacances scolaires. Les non Val-de-Marnais sont reçus dans la limite des places disponibles.

Tarifs

Le Conseil général participe et contribue à votre séjour. Personne ne paie le prix de revient réel. Une partie importante du coût est prise en charge par le budget départemental afin de permettre à tous l'accès aux vacances.

Les tarifs sont modulés selon les revenus, suivant la méthode du quotient familial pour les familles et personnes seules.

Les groupes et les non Val-de-Marnais bénéficient de tarifs spécifiques.

La jeunesse, au centre des préoccupations du Conseil général, bénéficie d'un tarif préférentiel. Le tarif 1 moyenne saison est appliqué aux jeunes de 18 à 25 ans n'exerçant aucune activité professionnelle et séjournant à titre individuel. La gratuité est appliquée aux enfants de moins de 3 mois.

Certaines périodes ouvrent droit à des tarifs spéciaux (se reporter au tableau des tarifs p. 12).

Les tarifs des familles et des personnes seules sont présentés dans le cadre d'un forfait 7 jours / 7 nuits, **du samedi au samedi**. À votre arrivée : mise à disposition des chambres à partir de 18h. Premier repas servi : le dîner.

À votre départ : libération des chambres pour 10h. Dernier repas servi : le déjeuner.

Les séjours écourtés ou les prestations non consommées ne sont pas remboursés. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation de séjour sont soumises à autorisation en fonction des disponibilités et sont réglées sur place sur la base du tarif en vigueur.

Les tarifs comprennent les prestations suivantes :

- Hébergement, mise à disposition des draps (le linge de toilette et de table n'est pas fourni) ;

- restauration : petit-déjeuner, déjeuner, dîner (boissons non comprises) ;
- participation des enfants aux clubs, dans le cadre des conditions d'admission de chaque village ;
- animations organisées par les villages (certaines activités et les déplacements font l'objet d'une participation aux frais).

Règlement des séjours

1 - Versement de l'acompte

Pour les séjours familiaux ou individuels, à réception de notre lettre d'accord et de la préfacturation, merci de confirmer votre réservation par le versement d'un acompte de 25% des frais de séjour. Nous vous en accusons réception.

En cas de non-versement de l'acompte dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acceptation de votre séjour, celui-ci sera automatiquement annulé par le service Mobilité et Villages Vacances et fera l'objet d'une notification par courrier. Vous avez la possibilité de verser un second acompte si vous le souhaitez. Les familles ayant sollicité une aide financière auprès d'organismes sociaux (assistante sociale, aide sociale à l'enfance, associations, etc.) pour le règlement de leur séjour doivent impérativement en informer le Service Mobilité et Villages Vacances (secteur comptabilité). Il en est de même pour les personnes dont le séjour est réglé par un organisme de tutelle tel que l'UDAF, par exemple.

2 - Versement du solde

Le solde devra être réglé 21 jours avant le départ. Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre solde, nous serons contraints d'annuler votre réservation. **Les villages vacances se réservent le droit de refuser d'accueillir toute personne se présentant sans réservation préalable. Si cette personne peut être accueillie dans la limite des places disponibles, il sera appliqué à son séjour le tarif hors Val-de-Marne même si cette personne est val-de-marnaise et/ou remplace un membre de la famille initialement inscrit. Les frais de séjour devront être**

impérativement réglés sur place le jour de l'arrivée du séjournant.

Taxe de séjour

Vous aurez à acquitter une taxe de séjour au profit de la commune et du département d'accueil. Cette taxe s'ajoute aux frais de séjour. Elle est payable en fin de séjour, sur facture, au village de vacances. Pour information : taxe de séjour par jour et par personne (gratuité pour les enfants de moins de 13 ans). Jean Franco : 0,65 €. Guébriant : 0,30 €.

Caution

Une caution de 50 € vous sera demandée en début de séjour en garantie du matériel mis à votre disposition, y compris celui de votre logement. Elle vous sera restituée en fin de séjour, sauf si le matériel confié est détérioré ou perdu.

Conditions d'annulation

Il est indispensable de prévenir par écrit le Service Mobilité et Villages Vacances de toute modification ou annulation de votre séjour.

Diverses raisons peuvent vous empêcher d'effectuer votre séjour à la date que vous aviez prévue. En cas d'annulation d'un séjour, les pénalités suivantes sont appliquées :

Familles :

- **Annulation du séjour d'un participant plus de 30 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 15 € par participant annulé, avec un maximum de 50 € appliqué à la famille.

- **Annulation du séjour d'un participant entre 30 et 15 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 25% du montant du séjour de chaque participant annulé.

- **Annulation du séjour d'un participant moins de 15 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 50% du montant du séjour de chaque participant annulé

Toute modification de date de séjour remet en cause notre accord et la valeur d'annulation aux conditions ci-dessus énoncées.

Toute modification du nombre de personnes inscrites entraîne une redevance forfaitaire de 15€ par participant. **En cas de non-versement de l'acompte dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acceptation de votre séjour, celui-ci sera automatiquement annulé par le Service Mobilité et Villages Vacances. De même, en cas de non-versement du solde au plus tard 21 jours avant le départ, votre séjour sera annulé.**

Groupes :

- **Annulation d'un séjour plus de 30 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 250 €.
- **Annulation d'un séjour entre 30 et 15 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 25% des frais de séjour, avec un minimum de 250 €.
- **Annulation d'un séjour moins de 15 jours avant le début du séjour :** application d'une pénalité de 50% des frais de séjour, avec un minimum de 250 €.

Clubs enfants

Ils sont compris dans la prestation. Les clubs qui s'adressent aux enfants de plus de six ans (scolarisés) fonctionnent uniquement pendant les vacances scolaires de la région parisienne (Zone C). **Devant le nombre grandissant de demandes et face aux contraintes réglementaires, le village vacances peut être contraint de refuser votre enfant. Merci de vous munir du carnet de santé de votre enfant et de vérifier que ses vaccins obligatoires sont à jour. Aucun enfant ne sera pris en charge par les clubs sans ce justificatif. Si votre enfant a plus de six ans et que vous souhaitez qu'il participe à des activités de montagne proposées par les clubs, vous devez impérativement fournir un certificat médical d'aptitude aux sports de montagne.**

Groupes

Les conditions d'organisation et de tarification des séjours en groupe s'appliquent aux groupes relevant d'associations ou clubs déclarés disposant d'un encadrement et acceptant un hébergement collectif. Les séjours sont organisés en pension complète et comprennent les mêmes prestations que celles réservées aux familles.

Dans le cas d'une demande de séjour d'un groupe, nous établissons une convention précisant les conditions de séjour et la tarification appliquée. Vous confirmez votre séjour par la signature de la convention et le versement d'un acompte de 25% des frais de séjour. Le solde sera réglé à réception de la facture après le séjour. Les prestations complémentaires vous seront facturées séparément. Les frais annexes (bar, téléphone, boissons) sont à régler sur place au comptant.

Responsabilités

Les personnes accueillies dans les villages de vacances demeurent sous leur propre responsabilité, quelles que soient leurs activités. Les enfants confiés aux animateurs des clubs enfants sont sous la responsabilité du Département du Val-de-Marne pour la durée de fonctionnement des clubs (horaires affichés dans les clubs). Ils sont sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux en dehors des heures d'ouverture des clubs.

Le Département ne peut être tenu responsable des vols, dégradations et détériorations, subis par des biens appartenant aux vacanciers, aussi bien dans les villages que sur les parkings ou espaces extérieurs mis à leur disposition. Nous vous conseillons de demander à votre assurance une extension de la garantie « vol » pour la durée de votre séjour.

Assurances

Les vacanciers bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile du Département du Val-

de-Marne pour tous les dommages corporels ou matériels dont le Département serait reconnu responsable à leur égard. Toutefois, vous devez faire une déclaration personnelle auprès de votre compagnie d'assurance en cas d'accident corporel, le cas échéant pour tout dommage matériel.

En hiver : nous vous conseillons, de souscrire une extension liée à la pratique du ski alpin, pour la durée de votre séjour.

Animaux familiers

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux familiers ne sont pas admis dans les villages de vacances, ni tolérés dans les véhicules stationnés sur les parkings.

Agréments

Les villages de vacances ont reçu les agréments suivants :

Commissariat général au Tourisme :

Village de vacances Jean-Franco à Longefoy

N° 7373102 en date du 25 juin 1973

Village de vacances Guébriant au Plateau d'Assy

N° 7474161 en date du 10 juillet 1974

Jeunesse et Sports pour l'accueil des mineurs :

Village de vacances Jean-Franco à Longefoy –

Autorisation d'ouverture

N° 730061009 en date du 23 juillet 2009

Village de vacances Guébriant au Plateau d'Assy –

Autorisation d'ouverture

N° 742081012 en date du 2 juillet 2009

Agences nationales ANCV pour le règlement par chèques-vacances.

La réservation d'un séjour dans l'un des villages de vacances implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales. En cas de faute d'impression ou d'oubli dans la brochure, le Département du Val-de-Marne se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ce document. Photos non contractuelles.